



Le Compte club - Procédure inscriptions aux compétitions

Maj le 01.09.2020

Les engagements et toutes les pénalités des compétitions départementales sont comptabilisés dans un compte club.

Depuis ce « compte club », tous les clubs recevront en fin de chaque phase (fin décembre puis fin juin de la saison en cours) une « facture ».

Elle sera adressée individuellement à chaque club vers les dirigeants dont l'adresse mail est renseignée dans Spid. Il s'agit donc du président, secrétaire, trésorier et correspondant.

Le paiement devra s'effectuer dans les temps indiqués et de préférence par virement : Numéro et nom du club – Facture Phase 1 ou 2 sous peine de se voir infliger une amende de 50€.

Le championnat par équipes

En fin de Phase 2 et pour préparer la saison suivante, les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) en ligne dans les temps impartis et l'inscription sera ajoutée à la fiche « Compte Club » de la phase 1.

En cours de saison :

- Les pénalités sont comptabilisées par le responsable de l'épreuve, incluses au compte club et diffusées au fur et à mesure sur la page du site dédiée à la compétition.

En fin de Phase 1 :

- Si un club souhaite inscrire une nouvelle équipe en Phase 2, il pourra le faire en ligne et l'inscription sera ajoutée à la fiche « Compte Club » de la phase 2.

Le CF

- La Ligue se charge des inscriptions et suit ce dossier financier.
- Les pénalités : « Absence non justifiée dans les temps sans certificat médical » sur le Critérium fédéral départemental sont comptabilisées par le responsable de l'épreuve, incluses au compte club et diffusées au fur et à mesure sur la page du site dédiée à la compétition.
Pour rappel, il faut prévenir le responsable départemental de toute absence avant le jeudi 14h30 précédant le tour.

Le Championnat Jeunes

- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) en ligne dans les temps impartis.
- Les frais d'inscription et les pénalités sont comptabilisés par le responsable de l'épreuve.
- Si un club souhaite inscrire une équipe pour la journée 2, 3 ou 4, il pourra le faire en ligne et l'inscription sera ajoutée à la fiche « Compte Club » en cours.

Le Championnat Corpo et le Critérium Corpo

- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) et envoient leur bulletin d'inscription ainsi que le chèque couvrant les frais d'inscription au responsable de l'épreuve.

La Coupe de l'Oise

- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) en ligne dans les temps impartis.
- Les frais d'inscription et les amendes sont comptabilisés par le responsable de l'épreuve, incluses au compte club et diffusées au fur et à mesure sur la page du site dédiée à la compétition.

Pour les autres compétitions :

La Coupe nationale Vétérans

La compétition des 500 points

Le Critérium Vétérans

Le Top Jeune

Les Interclubs

Les Finales par classement

Le Challenge PBM

Le Championnat de l'Oise et son tournoi de qualification

- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) ou leur(s) joueurs(s) en ligne dans les temps impartis.
- Les frais d'inscription et les pénalités sont comptabilisés par le responsable de l'épreuve.
- Dès que la liste des participants est diffusée sur le site (environ 8 jours avant la compétition), tout désengagement entraîne la retenue du montant de l'inscription qui sera notée dans la fiche « Compte Club ».
- Une équipe ou un joueur doit prévenir de son absence, au plus tard le jeudi 14h30 précédant la compétition. A défaut, une pénalité en plus de la retenue de son engagement sera comptée (voir tarif en cours)
- Si ce dernier présente un certificat médical scanné (ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi) avant le mardi midi suivant la compétition au responsable de l'épreuve, l'engagement et la pénalité s'annulent.

Les entrainements (stages Jeunes, séances 5-9) et la formation « Initiateur de Club » de la filière fédérale des cadres techniques seront comptabilisées dans la facture de fin de phase en cours.